

mettre, car peu après il invita saint Jubin à venir consacrer son église collégiale. Après lui, Guichard III eut des différends avec l'archevêque, mais sans en venir à une lutte ouverte. Ami de la paix et de la religion, il accepta la décision du pape Innocent II, à qui l'affaire fut portée. Je ne sais quelles injustices Humbert IV commit à l'égard de cette même Église, mais son fils Guichard fit avec elle un traité en 1191, pour réparer ces injustices et celles dont lui-même s'était rendu coupable. Il lui remit en franc alleu le château de Lissieu et le reprit d'elle en fief ; il renonça aussi à toute prétention sur les terres de Varennes et de Bully.

Si les sires de Beaujeu dédommageaient ainsi l'Église de Lyon des pertes qu'ils lui avaient fait subir, ils n'en exigeaient pas pareille compensation quand ils avaient de leur côté à se plaindre de dommages causés par elle. Ainsi Guichard V, ayant besoin d'argent, vendit à l'archevêque et au chapitre son château et la terre de Saint-Barnard, et dans l'acte de vente, il les quitte des dégâts qu'ils lui avaient fait dans des guerres, où ils avaient presque détruit ce même château. Ce traité prouve que dans ces luttes avec l'archevêque, soulevées souvent pour des droits de fief, tous les torts n'étaient pas toujours du côté de nos seigneurs. Nous en trouvons un autre exemple dans les hostilités qui s'élevèrent en 1297, entre Henri I de Villars, archevêque de Lyon, et Guichard VI le Grand, à raison de certaines prétentions du premier, dont les principales n'étaient certainement pas justifiées. En effet, des arbitres ayant été nommés pour régler leurs difficultés, ils donnèrent raison sur plusieurs points au sire de Beaujeu. En 1346, nouvelle guerre entre Henri II de Villars et Édouard I^{er}, causée par des empiètements réciproques, et dont il est difficile de déterminer la responsabilité, faute de savoir à qui attribuer les